



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

DEMANDE DE DÉROGATION À L'ÂGE D'ADMISSION À LA MATERNELLE 5 ANS

En vertu de l'article 241.1 de la *Loi sur l'Instruction publique* et au *Règlement sur l'admissibilité exceptionnelle à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire* (RLRQ, ch. 1-13.3), l'enfant qui n'a pas atteint l'âge d'admission, mais qui est apte à commencer l'éducation préscolaire en raison de ses habiletés avancées sur les plans intellectuel, social, affectif et psychomoteur, peut être admis(e) dans certaines circonstances.

Pour présenter une demande de dérogation, les étapes suivantes doivent être suivies :

1. Les parents doivent prendre un rendez-vous avec la direction de l'école pour discuter de la procédure de dérogation et recevoir la trousse d'information.
2. Si les parents souhaitent toujours aller de l'avant et faire la demande, ils doivent ensuite inscrire leur enfant en communiquant avec le secrétariat de l'école.
3. Les parents doivent fournir un rapport d'évaluation préparé par une ou un psychologue agréé(e). Le rapport doit soutenir l'admission anticipée de l'enfant et respecter les lignes directrices publiées par l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ) dans son document *Lignes directrices pour l'évaluation d'un enfant en vue d'une demande de dérogation à l'âge d'admission à l'école* (mai 2006). Les parents doivent assumer le coût total de l'évaluation. Il n'est pas possible de faire appel au service d'une ou d'un psychologue de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour les besoins d'une telle demande. Les parents doivent communiquer avec l'Ordre des psychologues du Québec pour obtenir une liste de psychologues qualifiés (www.ordrepsy.qc.ca).

Les parents doivent **transmettre à la professionnelle ou au professionnel la lettre comprise dans la trousse d'information.**

4. Les parents doivent transmettre les documents suivants à l'école **au plus tard le 3 avril 2026** :
 - Le formulaire Demande de dérogation rempli par les parents;
 - Une lettre des parents adressée à la direction d'école expliquant le motif de leur demande;
 - Une copie du rapport d'évaluation rédigé par la ou le psychologue;
 - Le formulaire Profil de l'enfant en service de garde rempli par l'éducatrice ou l'éducateur à l'enfance;
 - Le formulaire de Consentement à la communication de renseignements, rempli par les parents, dans lequel sont indiqués le nom et les coordonnées du service de garde et de la ou du psychologue.
5. Les membres du comité de dérogation procéderont à l'étude de la demande et informeront les parents de l'enfant et la direction d'école de leur décision d'accepter ou de refuser la demande de dérogation.

Note : **Aucune** demande sera considérée pour les enfants nés après le **31 décembre**.

Le comité de dérogation
Services pédagogiques
239, montée Lesage, Rosemère (Québec) J7A 4Y9
 450 621-5600, poste 1337 450 965-4208



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Chère professionnelle,
Cher professionnel,

Comme l'indique l'Ordre des psychologues du Québec dans son document *Lignes directrices pour l'évaluation d'un enfant en vue d'une demande de dérogation à l'âge d'admission à l'école*, veuillez nous fournir les informations suivantes :

- Des données concernant le fonctionnement de l'enfant dans les domaines suivants : capacité intellectuelle, maturité socioaffective et développement psychomoteur;
- **Une déclaration indiquant un préjudice grave** : démontrer comment le fait, pour l'enfant, de ne pas entrer précocement à l'école entraînerait son développement harmonieux, en documentant les effets négatifs probables d'une telle situation.
OU
- **Une déclaration indiquant des conséquences négatives** : démontrer comment l'entrée précoce à l'école risque de nuire à l'enfant.

Assurez-vous de nous fournir **les notes étalonnées obtenues à toutes les échelles du test d'intelligence et les notes étalonnées obtenues dans chacun des autres tests psychométriques administrés**.

Ces documents peuvent être :

- remis aux parents dans une enveloppe scellée, ou
- envoyés par la poste à l'attention du : Comité de dérogation, Services pédagogiques, 239, montée Lesage, Rosemère (Québec) J7A 4Y9.

Merci.

Le comité de dérogation

Le comité de dérogation
Services pédagogiques
239, montée Lesage, Rosemère (Québec) J7A 4Y9
☎ 450 621-5600, poste 1337 ☎ 450 965-4208



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

DEMANDE DE DÉROGATION

Demande de dérogation à l'âge d'admission à la maternelle 5 ans

Nom de l'école			
Date de la demande			
IDENTITÉ DE L'ENFANT			
Assurez-vous que le nom et la date de naissance de l'enfant sont identiques à ceux inscrits sur son certificat de naissance.			
Nom de l'enfant			
Date de naissance			
	Jour	Mois	Année
Nom des parents	Parent 1		
	Parent 2		
Adresse			
Numéro de téléphone			
Email Address			
Adresse courriel			

The Derogation Committee
Pedagogical Services Department
239, montée Lesage, Rosemère (Québec) J7A 4Y9
 450 621-5600, ext. 1337 450 965-4208



Pedagogical Services Department • Services pédagogiques
239, montée Lesage
Rosemère (Québec) J7A 4Y9



450 621-5600



www.swlauriersb.qc.ca



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

PROFIL DE L'ENFANT EN SERVICE DE GARDE

Demande de dérogation à l'âge d'admission à la maternelle 5 ans

Développement Cognitif

	Oui	Non	Parfois
L'enfant peut reconnaître et nommer les formes de base.			
L'enfant sait compter jusqu'à 20.			
L'enfant peut reconnaître et nommer quelques nombres (1 à 10).			
L'enfant peut reconnaître et nommer les couleurs de base.			
L'enfant peut reconnaître et nommer plusieurs lettres de l'alphabet.			
L'enfant comprend les notions de temps (p. ex., hier, aujourd'hui, demain, etc.).			
L'enfant comprend les notions spatiales (p. ex., à l'intérieur, à l'extérieur, sous, sur, devant, derrière, etc.).			
L'enfant comprend les notions de comparaison (p. ex., plus grand/plus petit, plus long/plus court, plus/moins, etc.).			
L'enfant fait des phrases complètes.			
L'enfant peut suivre des consignes verbales.			
L'enfant peut se souvenir de comptines et de chansons simples.			
L'enfant reconnaît son prénom.			
L'enfant comprend les routines quotidiennes.			
L'enfant sait exprimer verbalement ses besoins, ses désirs et ses questions.			



Pedagogical Services Department • Services pédagogiques
239, montée Lesage
Rosemère (Québec) J7A 4Y9



450 621-5600



www.swlauriersb.qc.ca

Développement Socioaffectif			
	Oui	Non	Parfois
L'enfant sait se faire des amis.			
L'enfant sait attendre son tour.			
L'enfant sait partager.			
L'enfant sait partager l'attention des adultes.			
L'enfant sait résoudre des conflits interpersonnels.			
L'enfant suit les règles.			
L'enfant s'adapte bien aux nouvelles situations.			
L'enfant se sépare facilement de ses parents.			
L'enfant démontre une autonomie personnelle (se vêtir, soins et hygiène corporels, manger, etc.).			
L'enfant peut se concentrer sur une activité pendant au moins 15 minutes.			
L'enfant sait rester tranquillement assis et écouter.			
L'enfant se montre persévérand lorsqu'il ou elle fait une activité.			
L'enfant démontre un intérêt pour diverses activités en classe.			
L'enfant participe à diverses activités en classe.			
L'enfant montre des signes de bienveillance et d'empathie.			
L'enfant gère sa frustration de façon appropriée.			



Développement Psychomoteur

	Oui	Non	Parfois
L'enfant est capable d'enfiler des billes.			
L'enfant sait tenir et se servir correctement de crayons de couleur et de crayons à mine.			
L'enfant sait se servir de ciseaux.			
L'enfant sait faire un casse-tête.			
L'enfant sait dessiner des formes géométriques.			
L'enfant sait lancer et attraper une balle.			
L'enfant sait frapper une balle du pied.			
L'enfant peut sauter sur un pied.			
L'enfant peut monter et descendre un escalier.			
Selon vos observations, estimatez-vous que cet enfant serait capable de fonctionner dans une classe de maternelle où les enfants sont plus âgés que lui?			
Commentaires additionnels			
Nom de l'éducatrice ou de l'éducateur à la petite enfance			
	En lettres moulées		
Numéro de téléphone pour vous contacter			



Pedagogical Services Department • Services pédagogiques
 239, montée Lesage
 Rosemère (Québec) J7A 4Y9



450 621-5600



www.swlauriersb.qc.ca



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

CONSENTEMENT À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS

Élève concerné

Nom de l'élève				Date de naissance			
				Jour	Mois	Année	
École				Courriel			
Adresse (résidence)				Téléphone (résidence)			
Parent n° 1				Cellulaire			
Parent n° 2				Cellulaire			

Par la présente, j'autorise la communication des renseignements suivants

	Dossiers scolaires		Dossiers de santé		Rapports professionnels	
--	--------------------	--	-------------------	--	-------------------------	--

Provenant de		À l'organisme suivant		(Cocher la case appropriée.)		
	Nom (nom de famille, prénom)	Profession	Établissement	Téléphone	Courriel	
1						
2						
3						
4						
5						

À l'organisme suivant		Provenant de		(Cocher la case appropriée.)		
Unité administrative	Services pédagogiques					
À l'attention de						
Courriel						
Établissement	Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, 239, montée Lesage, Rosemère (Québec) J7A 4Y9					
Téléphone	450 621-5600		Télécopieur	450 965-4208		

Le présent consentement est valide pour l'année scolaire en cours et peut être retiré en tout temps.

Date	Signature de la ou du titulaire de l'autorité parentale ou de l'élève âgé de 14 ans ou plus
(Veuillez faire une photocopie de ce formulaire pour vos dossiers.)	



Pedagogical Services Department • Services pédagogiques
239, montée Lesage
Rosemère (Québec) J7A 4Y9



450 621-5600



www.swlauriersb.qc.ca